



Approbation des comptes d'un exercice

Par **Cdnalor**, le **29/11/2008** à **19:47**

Bonjour,

J'ai créé une SARL avec deux autres associés et nous étions tous les trois co-gérant de la société. Nous possédions, moi 100 parts sociales et les deux autres 50 parts chacun. Un des deux autres associés a démissionné de la société et de la co-gérance et vendu ses 50 parts au 2ème autre associé au 31 Décembre 2007. Nous nous sommes retrouvés à 2 associés possédant 100 parts chacun. Le 14 Mars 2008, mon associé a démissionné à son tour de la société et de la co-gérance et m'a cédé ses 100 parts. Je me suis donc retrouvé associé unique et seul gérant de la société.

Ma question est: étant actuellement associé unique donc en SARL unipersonnelle, suis-je obligé de convoquer mes deux anciens associés à l'assemblée générale pour l'approbation des comptes et l'affectation du résultat pour l'exercice au 31 Décembre 2007?

Merci pour votre réponse très rapide et urgente.